

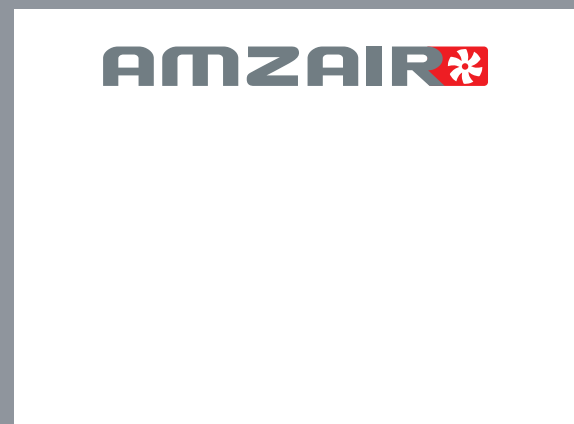
Pompe à chaleur d'extérieur nouvelle génération

RÉNOVANCE

Monobloc haute température

AMZAIR s'est imposé comme le spécialiste français dans la conception et la fabrication de solutions de chauffage en aérothermie et en géothermie pour le résidentiel, grâce à un niveau de fiabilité, de solidité et de performances rarement atteint sur ce marché.

Quelle que soit la nature de votre projet, neuf ou rénovation, AMZAIR vous apporte la solution la plus adaptée à vos besoins en énergie de chauffage avec une gamme complète de pompes à chaleur de très haute technologie.



www.amzair.eu

www.image-de-marque.fr
IMPRIM'VERT®
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.
PEFC C010311238



AMZAIR 
pompes à chaleur haute technologie
www.amzair.eu

AMZAIR PRÉSENTE RÉNOVANCE

Monobloc haute température

Pompe à chaleur d'extérieur
air / eau - Monobloc
pour l'habitat en rénovation

- Haute résistance
- Rendement élevé
- Carrosserie aluminium
- Chauffage et sanitaire
- Air / eau T° 65°C



L'AÉROTHERMIE : POURQUOI ? COMMENT ?

Choisir la solution de la pompe à chaleur, c'est réduire sa consommation d'énergie et participer activement à la réduction des gaz à effet de serre.

En récupérant la chaleur disponible dans l'air, vous disposez d'une source d'énergie en partie gratuite et inépuisable. Le principe est d'autant plus viable si l'on prend le soin de s'équiper de matériel aux performances accrues disposant d'un rendement élevé.

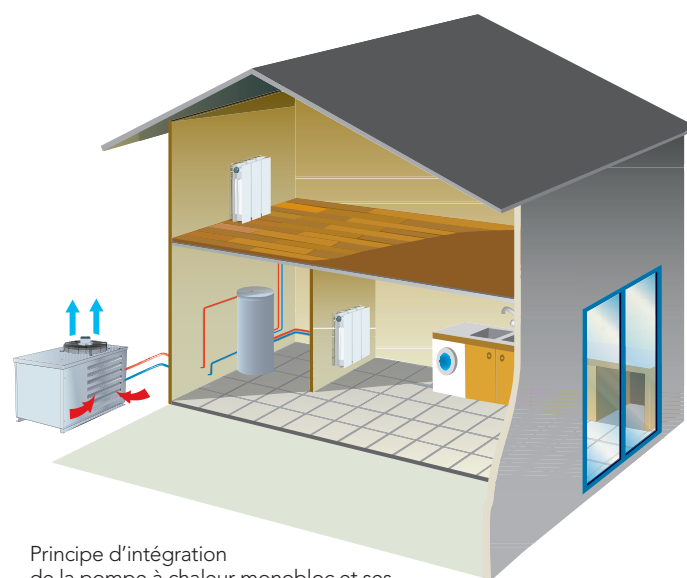
FIABILITÉ & PERFORMANCES

AMZAIR vous invite
à changer de dimension
en solutions énergétiques

L'INVESTISSEMENT QUALITÉ



AMZAIR, concepteur fabricant depuis plus de 10 ans s'impose aujourd'hui par sa très haute maîtrise des énergies renouvelables et sa technologie de pointe. Un choix sécurisant et une réponse optimisée en matière de chauffage pour le résidentiel en rénovation.

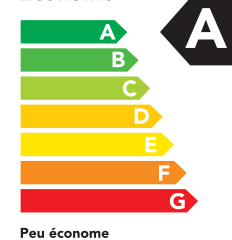


Principe d'intégration de la pompe à chaleur monobloc et ses raccordements aux radiateurs et au ballon d'eau chaude.

| Puissance calorifique | Tension |
|--|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 10,00 kW • 15,50 kW | Mono |
| <ul style="list-style-type: none"> • 15,50 kW • 20,40 kW • 28,60 kW | Tri |
| Coefficient de performance | |
| COP 4,1 - Eau 30°C / 35°C Température extérieure + 7°C | |

Énergie

Économe



Peu économe



RÉNOVANCE

Monobloc haute température

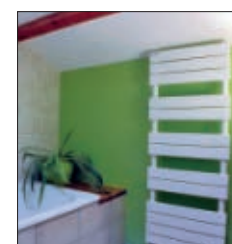
LA SOLUTION MONOBLOC EN RÉNOVATION

PAC air/eau monobloc. Température départ d'eau de 35° à 65° C
(de 10 à kW à 28,6 kW)

**GARANTIE
20 ANS
ANTI-CORROSION**



La pompe à chaleur air / eau **RÉNOVANCE** monobloc haute température offre une solution performante pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage. Elle bénéficie de la réputation de fiabilité et de longévité AMZAIR.



CONFORT

La pompe à chaleur **RÉNOVANCE** monobloc haute température confère à la maison une chaleur douce et régulée pièce par pièce et

s'adapte en fonction de la température extérieure, tout en produisant de l'eau chaude sanitaire.

FIABILITÉ ET LONGÉVITÉ

Nos ingénieurs de production utilisent des composants haut de gamme, fiables et rigoureusement sélectionnés. La qualité de nos process de fabrication (NF - ISO), les tests et contrôles auxquels nos appareils sont soumis, sont un gage de fiabilité et de fonctionnement performants et durables. Garantie 20 ans anti-corrosion.

LES AVANTAGES

La pompe à chaleur haute température monobloc d'extérieur est spécialement conçue pour répondre aux besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'un habitat en rénovation, de surface moyenne à grande. Une technologie de pointe qui intègre un micro-processeur pour la régulation et la production de l'eau chaude.



PERFORMANCES

Température départ d'eau de 35° à 65° C. Les pompes à chaleur air/eau AMZAIR offrent des COP (coefficients de performance) élevés pour une consommation électrique minimale.

**Matériel éligible au
CRÉDIT D'IMPÔT**
selon la norme d'essai 14511-2
et au prêt à taux zéro



**NON ASSUJETTI
À LA TAXE CARBONE**

Selon la loi de finance 2010, les pompes à chaleur air / eau Amzair permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt. La TVA à 5,5 % est également possible pour la fourniture et l'installation si votre résidence est achevée depuis au moins 2 ans.

(À confirmer auprès de votre installateur et/ou de votre centre des impôts).